

N°8, année 2018

Le bout du Quai



2018



Président
Francis Jegou



Vice président
Camille Guéneuc



Secrétaire
François Plégades



Secrétaire adjointe
Catherine Beghin



Tésorier
Jacques Zebouloun



Tésorier adjoint
Hervé Prigent

Les membres du bureau



Joëlle Zebouloun



Alain Hillion



Christian Pommier



Alain Prud'homme



Jean Pierre Rolland



Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

La saison 2017 ne restera pas dans les annales de l'amicale. En effet toutes nos animations, notre soirée grillade comme notre journée pêche d'août, ont été contrariées par le mauvais temps. Jacques, notre trésorier, en a perdu son sourire légendaire. Une satisfaction, le nombre d'adhérents est en hausse.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons Catherine Beghin au bureau comme secrétaire adjointe en remplacement de Jean-Pierre Roland.

Parlez de l'association et essayez de convaincre des plaisanciers. Plus nous serons nombreux, plus notre parole portera. Nos relations se sont nettement améliorées avec la mairie mais nous restons vigilants en ce qui concerne la maison des plaisanciers.

La mer est un des derniers espace de liberté. Mais pour combien de temps encore ? La ressource se raréfie, et d'après les scientifiques, elle serait remontée de 170 Km ces dix dernières années.

L'amicale a proposé au CD22 d'organiser en 2019 l'assemblée générale des plaisanciers des Côtes d'Armor à Port-Blanc pour débattre de tous nos problèmes et défendre nos intérêts.

Un grand merci à nos sponsors sans qui, ce petit journal ne pourrait se faire. et à nos bénévoles toujours aussi motivés et ce malgré le temps.

Merci aussi à Serge Allain pour ses cours, particulièrement celui sur la sécurité avec une très belle démonstration de mise à l'eau d'un canot de survie. Nous le reconduirons en 2018.

Je vous souhaite une belle saison 2018 sur l'eau. Faites vous plaisir, mais n'oubliez jamais : « La sécurité avant tout ! »

Francis Jegou

E vènements pour 2018

31 mars : Assemblée générale, ouverte à tous les adhérents

27 juillet : Journée pêche sous réserve d'une météo favorable pour les amicalistes
(extérieurs sur inscription)

5 août : soirée maquereaux grillés

Ateliers prévus:

- Matelotage

- Matériel et leurre de pêche

- GPS navigation. VHF

- L'hélice, ses effets sur la maîtrise du bateau, son utilisation

- Mise à l'eau d'un canot de survie

Asemblée générale 2018



Le 31 mars 2018 aura lieu notre Assemblée Générale ordinaire
rdv à 17H30, école de voile de Port Blanc

ORDRE DU JOUR prévisionnel :

- Lecture du rapport moral et du rapport d'activité
- Rapport financier par le trésorier
- Présentation du budget prévisionnel 2018
- Election du tiers sortant
- Questions diverses

INVITES :

- Messieurs le Maire et son adjoint
- Monsieur Claude BOUGAULT, président du comité départemental des Côtes d'Armor pour la FNPPSF
- Madame/Monsieur le représentant de la SNSM
- Monsieur le Maître de port
- Un représentant du CLUP

LES PERSONNES SOUHAITANT SE PRESENTER AUX ELECTIONS
SONT PRIEES DE SE MANIFESTER PAR MAIL AU SECRETARIAT
OU DE FAIRE USAGE D'UN POUVOIR POUR SE FAIRE
REPRESENTER EN SEANCE

La pêche de loisir gravement Menacée !

Notre fédération mène, depuis plusieurs années un combat pour défendre nos droits de pêche. La limitation des prises pour les espèces en difficulté s'appuyant sur les seuls quotas journaliers ne peut conduire qu'à une impasse. Conscients de cette situation, nous avons proposé, avec d'autres fédérations représentatives, la mise en place de quotas mensuels. Plus adaptés à notre activité, ils présenteraient aussi l'avantage d'évaluer sans ambiguïté le niveau de prélèvement de la pêche de loisir des espèces concernées et de lutter plus efficacement contre le braconnage. La Commission européenne, sourde à tous nos propos et s'appuyant sur des données totalement erronées, a proposé des mesures excessives, incohérentes et injustes qui menacent gravement l'existence même des activités de pêche de loisir en mer. Le Conseil des ministres des pêches, réuni le 13 décembre, ne les a pas formellement rejetées, mais quatre pays dont la France souhaitent leur suspension jusqu'à parution des données CIEM 2017. La possibilité de prélever un bar par jour au second semestre sur la zone Nord serait alors à nouveau examinée ! Quelle cohérence ! Cette situation ubuesque confirme nos analyses. L'existence de deux stocks distincts Nord et Sud n'est qu'une supercherie administrative. Les dernières parutions sur les migrations des bars en Atlantique sont éloquents. À titre d'exemple, 60 % des bars tagués sur Ouessant ont été retrouvés sur le plateau de Rochebonne ! De qui se moque-t-on ?

M. Alain Cadec, conscient de cette situation, avait suggéré un quota d'un bar par jour et par pêcheur en attendant l'instauration de quotas mensuels possiblement en 2019. 11 n'a malheureusement pas été suivi. Nous espérons que ses propositions finiront par être entendues et sauveront une pêche de loisir aujourd'hui gravement menacée. Si les mesures de la commission étaient confirmées en l'état, les pêcheurs récréatifs européens n'auraient pas d'autre choix que d'entamer une action en justice auprès de la Cour européenne pour discrimination et utilisation de données erronées.

Jean Kiffer (président de la FNPP) - Pêche plaisance de décembre 2017

NON AUX MESURES DECIDEES PAR L'EUROPE POUR LA PECHE DU BAR !

- Alors que depuis 2006 nous avons demandé pour la sauvegarde de ce poisson :
l'arrêt des massacres sur les frayères à bar et la mise en place d'une période de repos biologique.
- Que nous avons accepté le passage de la taille de 36 à 42cm (taille à laquelle nous sommes certains que le poisson se soit reproduit)

!!! Aujourd'hui on nous interdit de ramener un seul poisson !!!

Il n'est pas possible que les prélèvements de la pêche de loisir aient augmenté entre 2012 et 2016 pour la bonne raison que la réglementation a été considérablement durcie, et pourtant les analyses fantaisistes du CIEM l'affirment sans vergogne !

- OUI il s'agit d'un loisir mais aujourd'hui ce loisir est important : Car la pêche de loisir a un poids économique conséquent puisqu'elle génère trois milliards d'euros de chiffre d'affaires et que les emplois liés à cette activité, qui sont parfaitement respectables, se comptent par dizaines de milliers.

NOUS DEMANDONS DONC A MONSIEUR LE MINISTRE DE S'OPPOSER FORMELLEMENT AUX MESURES 2018 ET DE FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN QUOTA MENSUEL A COMPTER DE 2019, SEULE MESURE ADAPTEE A LA PECHE DE LOISIR.

Soirée maquereaux grillades 2017



Malgré un temps épouvantable, les bénévoles de l'amicale montent les chapiteaux le matin même car la veille l'orage et surtout la tempête ne leur a pas permis de le faire.



A 17 h, le vent et la pluie inquiètent mais dès 19 h, tout est prêts pour accueillir les premiers clients.

Le temps semble se calmer mais il est trop tard.

Les adeptes viennent malgré tout. La file des consommateurs est fluide contrairement aux autres années.

Les présents s'amuse et dansent au son de la musique du groupe « Triskill » qui anime la fête.

Les personnes venues se félicitent d'avoir bravé le froid et la pluie pour cette soirée repas maquereaux au son de la musique bretonne revisité par « Triskill ».

Le bilan est dur pour les organisateurs trahis par la météo mais qui se promettent de faire mieux l'année prochaine.



Première journée pêche 2017

Le jeudi 19 juillet, à 17h, la traditionnelle séance de pesée des prises se déroule sur le parking de la chapelle en présence de nombreux adhérents.



Maquereaux, dorades, grondins, lieus jaunes et bien entendu bars brillent dans les glacières des participants.

On remarque surtout un magnifique bar qui permettra à son heureux pêcheur de remporter le titre.

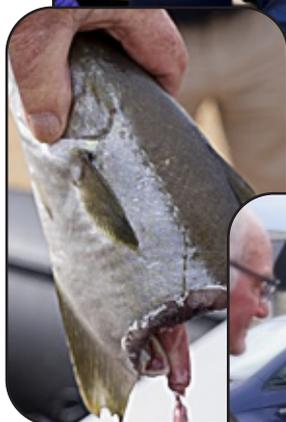


L'équipe Hervé Prigent et Yves Briand emporte le premier prix et la coupe. Un repas grillades à la plancha clôture cette journée festive.

S^ec^onde journée pêche 2017



On se retrouve pour la pesée de cette seconde journée pêche. C'est le bateau de notre président Francis JEGOU qui emporte la première place du podium. Un pot de l'amitié est ensuite offert aux présents.



Remise d'un chèque pour l'IRM de Lannion



Suite à une décision du bureau, l'amicale a tenu à apporter son concours à la collecte de fonds pour l'obtention d'une IRM dans le Trégor. Lors d'une réunion, le jeudi 21 décembre au centre nautique de Port Blanc, notre président a remis au docteur Droumaguet un chèque de 300 € en présence de nos adhérents et de la presse.

« Cet outil est indispensable à bien plus d'un titre et son financement en est presque atteint » a déclaré le médecin. Francis Jégou lui a répondu : « Malgré une météo défailante durant nos animations de l'été, nous sommes malgré tout en capacité de vous remettre ce chèque qui, ajouté aux autres dons, devrait permettre d'atteindre l'objectif ».

Ce cadeau va ainsi venir grossir le financement de cette IRM en provenance du monde associatif.



C LUPPIP

Comme d'habitude le conseil portuaire se passe bien et d'autant mieux que la décision de ne pas augmenter les tarifs était déjà entérinée. Pour nous il était important de briser cette habitude d'augmentation systématique surtout lorsque les comptes sont largement bénéficiaires. On observe un net progrès dans l'application des procédures, tous les documents ayant été envoyés en temps et en heure.

Nous remercions le représentant de la CCI de sa présence. Celui-ci félicite les membres pour la tenue exemplaire de ce conseil par rapport à ce qu'il a l'habitude de voir dans nombre de ports, et, tout particulièrement la présentation rigoureuse des comptes. Il regrette comme nous l'absence des Affaires Maritimes et du Département. Il propose de les contacter afin de les inciter à assister aux prochains conseils.

BUDGET

Nous commençons par le budget afin de libérer Madame la Comptable. L'exposé est clair mais un peu rapide, il est difficile d'avoir une explication détaillée de chaque poste. En résumé : Pas d'augmentation cette année (mouillages, liste d'attente, parking à bateaux)

Pour les pêcheurs il était prévu une augmentation sur plusieurs années afin de rattraper le tarif des plaisanciers. Celle-ci est stoppée en raison de leur situation préoccupante, plusieurs ayant prévu une cessation d'activité.

Emploi « Hervé THOMAS » : une fiche de son emploi du temps nous est remise, celle-ci demande à être un peu plus précise. Cette comptabilité est fastidieuse à établir et son occupation entre PB et Buguéles se situant autour des 80% il est suggéré de l'affecter à temps complet au port de PB et de le détacher à la commune lorsque cela est nécessaire.

Pose du balisage de plage : nous demandons que ce poste soit financé par la commune et non pas par le port. Bateau de servitude : Il arrive ! Reste la visite de « mise en service », espérons que cela se passe mieux que l'année dernière. Buguéles le finance à hauteur de 15%, le moteur est payé (8 300 €), la coque (25 000 €) le sera cette année.

A notre demande un panneau d'affichage sera installé au pied de la Capitainerie plus lisible et surtout plus accessible (1 000 €). Espérons qu'il revienne à un peu moins cher.

Remise en état des cales : 41 000 € pour Rohannic, 14 000 € pour le port. La commune prend en charge le port. Pour Rohannic, 10 000 € pour la

C LUPPIP

commune, 10 000 € pour LTC et 20 000 € pour le port. Ceci empute sérieusement notre capacité d'investissement mais il fallait mettre un terme à ce sujet de discorde. Il était prévu au départ que le port participe à hauteur de 50 000 € !!! (voir notre rapport du CP 2 017). A remarquer : les travaux de la cale de Rohannic et de celle du port sont équivalents , les premiers ont été sous traités les autres ont été réalisés en interne.

Travaux plongeur : 9 000 €. L'idée d'avoir un plongeur « maison » est abandonnée. En effet, la nouvelle réglementation, le maintien des certificats, l'entretien du matériel et la disponibilité du plongeur ont eu raison de cette initiative. Il est à noter que les tarifs du plongeur professionnel sont tout à fait raisonnables et le travail de qualité. Avons suggéré de revendre le matériel.

Rapport de saison du Maître de Port.

Le Maître de port nous expose son rapport de saison, en voici les grandes lignes :

Le nombre de mouillages est toujours le même : 309 (en eau

profonde 63 + 5 visiteurs, à l'échouage 241.

Il n'a pas de problème de règlement. 25 nouvelles inscriptions sur la liste d'attente, ce qui porte le nombre à 113. Une quinzaine de personnes obtiennent un mouillage chaque année.

4 000 € de recettes supplémentaires, la moitié due à l'augmentation des tarifs.

Les recettes visiteurs continuent de baisser, peut-être le BREXIT, le cours de la livre ? la recette est marginale.

Professionnels : plusieurs arrêteraient leur activité.

Les relations avec les professionnels semblent s'améliorer.

La gestion du parc à bateau se passe bien.

Rohannic : la vérification des chaînes et des bouées est en cours. Quelques petites roches seront à retirer. Nous souhaitons une reprise de l'extrémité de la cale. A notre demande les bateaux ventouses et les épaves ont été évacués du parking à voitures.

Demandons à ce que les annexes ventouses soient évacuées afin d'éviter la détérioration des racks lors des coups de vent l'hiver.

Port : idem pour chaînes et bouées. Les derniers travaux en cours sont

C LUPPIP

achevés, robinet, main courantes au dessus des échelles.

A flot : idem pour chaînes et bouées.

Anse de Pellinec : identification des corps morts (mouillages non équipés) et des navires non identifiés. A la demande de l'association des « Misainiers du Trégor » nous engageons une discussion sur la faisabilité d'une zone de mouillage dans le fond de la baie. Celle-ci serait principalement dédiée aux propriétaires de navire en bois souhaitant les laisser à flot, ces mouillages pouvant, d'autre part, être loués l'été. L'idée est très bien accueillie par la Mairie, en y voyant un double intérêt : remettre de l'ordre dans le fond de la baie et la « carte postale ». Reste à obtenir les tampons de la DDTM !!!

Fermeture du port : les Plaisanciers sont disciplinés, à la date butoire tous les navires étaient sortis.

celle-ci n'est pas prête à s'investir pour éditer un annuaire de chaque commune du littoral il y en a trop !!!

A notre demande la commune va reprendre cette initiative qui intéresse beaucoup de monde, par contre ça sera peu être un peu tard pour cette année.

Débarquement de la pêche à PB : Le Représentant de la CCI nous confirme que cela se passe dans les règles.

Mises à l'eau payantes : la Mairie souhaite associer cette idée à une offre de parking. L'affaire n'est pas simple.

Maison des plaisanciers au port : la Mairie se dit prête à s'engager mais n'est pas très optimiste quant aux autorisations nécessaires.

Dernière minute : le navire de servitude est refusé, il repart au chantier.

SUJETS DIVERS

Annuaire des marées Port-Blanc :

L'ancienne communauté de commune la « CCHT » éditait cet annuaire, elle commandait donc le calcul au « SHOM » ce qui lui coûtait 500 €. Elle le finançait par la publicité et la vente de cet annuaire. La compétence étant passée à LTC ,

Marnage

Le marnage est la différence de hauteur d'eau entre une pleine mer et successivement une basse mer.

On le sait donc, puisqu'on le pratique, mais ce petit rappel pour expliquer comment cela marche, le calcul et comment s'en servir.

Alors comment ça marche :

Le soleil et la lune font attraction sur la terre, et comme la terre ne peut pas se déformer, c'est la surface de l'eau qui se déforme plus ou moins en fonction des positions du soleil et de la lune par rapport a la terre.

Le calcul :

-Relever la différence de hauteur d'eau entre pleine mer (PM) et basse mer (BM), par exemple 7 mètres. C'est ce qu'on appelle le marnage.

-Diviser le temps entre PM et BM par 6 (que l'on va appeler 1 heure de marée).par exemple 6h12 mn qui divisé par 6 fera une heure de marée de 1h 2mn soit 62 mn.

-Diviser la hauteur du marnage (7 m) par 12, soit 0.58 m

-On applique alors la règle des douzièmes.

Première heure marée $1/12^\circ$ donc 0.58 m en 62 mn soit un total de 0.58 m

Seconde heure marée $2/12^\circ$ donc 1.16 m -----soit un total de 1.74 m

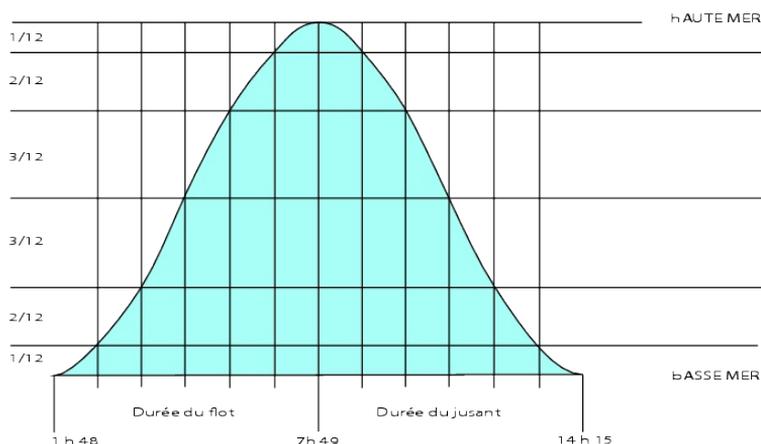
Troisième heure marée $3/12^\circ$ donc 1.74 m -----soit un total de 3.48 m

Quatrième heure marée $3/12^\circ$ donc 1.74 m -----soit un total de 5.22 m

Cinquième heure marée $2/12^\circ$ donc 1.16 m -----soit un total de 6.38 m

Sixième heure marée $1/12^\circ$ donc 0.58 m -----soit un total de 6.96 m

Cette même règle s'applique a la montée et a la descente.



Marnage

Coté pratique :

Exemple 1 : Je cherche à calculer la sonde à l'endroit de mon corps-mort pour par exemple savoir le moment où mon bateau va flotter.

La basse mer est indiquée à 2m et la pleine mer à 9m.

Pour faire simple, au $1/6^{\circ}$ du temps de montée (1^{er} heure de marée) mon bateau a de l'eau, je peux donc considérer dans l'exemple que ma sonde est de 0.58m au-dessus du niveau de basse mer de ce jour soit 2,58 m au-dessus du zéro des cartes. (basse mer à 2m).

Il me reste ensuite la possibilité de calculer mon heure de départ ou de retour en n'oubliant pas bien sûr de rajouter le pied de pilote et aussi le tirant d'eau

Exemple 2 : Mon bateau flotte à 1h17mn après la BM

La 1^{ère} heure de marée (1h 02) la mer monte de 0.58 m

Dans la deuxième heure de marée, la mer monte de $2/12^{\text{ème}}$ soit $0.58 \times 2 = 1.16$ m. Durant les 15 premières minutes elle monte de 15 soixantièmes soit $1.16 \times 15 / 62 = 29$ cm

La hauteur d'eau est alors de $0.58\text{m} + 0.29\text{m} = 0.87$ m au-dessus du niveau de basse mer donc à 2,87m au-dessus du zéro des cartes. (basse mer à 2m pour ce jour)

Exemple avec tableau de montée d'eau :

L'étude de l'annuaire des marées de Port-Blanc indique pour le vendredi 2 février 2018 :

- une basse mer de 0,75 m de hauteur au-dessus du zéro des cartes à 1 h 48 du matin,
- une pleine mer de 10,55 m de hauteur au-dessus du zéro des cartes à 7 h 49,
- une basse mer de 0,65 m de hauteur au-dessus du zéro des cartes à 14 h 15,
- une pleine mer de 10,30 m de hauteur au-dessus du zéro des cartes à 20 h 17

Ces données nous permettent de calculer le marnage et la durée de chaque marée.

Marnage

- Pour la marée montante entre 1h48 et 7h49 un marnage de 10,55 – 0,75 soit 9,80 m de montée d'eau en 6 h 01 mn (7h49 – 1h48)
- Pour la marée descendante entre 7h49 et 14h15 un marnage de 10,55 – 0,65 soit 9,90 m de montée d'eau en 6 h 26 mn (14h15 – 7h49)
- Pour la marée montante entre 14h15 et 20h17 un marnage de 10,30 – 0,65 soit 9,65 m de montée d'eau en 6 h 02 mn (20h17 – 14h15)

Vendredi 02 février 2018					
	Horaire	Hauteur	Marnage	Durée	Coef
Basse mer	01h48	0.75m	9,80 m ↑	6h01	109
Pleine mer	07h49	10.55m			
Basse mer	14h15	0.65m	9,65 m ↑	6h02	108
Pleine mer	20h17	10.30m			

A partir du marnage et de la durée de la marée on peut calculer l'heure marée qui est le sixième de la durée de la marée ainsi que le douzième de montée d'eau

	Marnage	1/12	Durée	heure marée
Basse mer	9,80 m ↑	0,82 m	6h01	60 mn
Pleine mer				
Basse mer	9,65 m ↑	0,80 m	6h02	60 mn
Pleine mer				

On peut donc construire un tableau des montées d'eau heure par heure et connaître ainsi la hauteur d'eau par rapport au zéro de la carte

Marnage

Marée descendante - jusant			
Heure marée : 64 mn		Douzième : 0,82	
Heure	Douzième	Monté d'eau	Hauteur
7 h 49			10,55
8 h 54	1/12	0,82	9,73
9 h 58	2/12	1,65	8,08
11 h 02	3/12	2,47	5,61
12 h 06	3/12	2,47	3,14
13 h 10	2/12	1,65	1,49
14 h 15	1/12	0,82	0,67

Coté pratique :

Je cherche à calculer la sonde à l'endroit de mon corps-mort pour par exemple savoir le moment ou mon bateau va flotter.

Le vendredi 2 février 2018 je note l'heure ou l'eau est au bas de mon bateau par exemple à 12h30.

Je peux alors faire un tableau de la marée descendante (jusant) heure par heure (tableau ci dessus)

Je voie dans ce tableau qu'à 12h30 le niveau se situe entre 3,14 m (12h06) et 1,49 m (13h10)

Entre 12h30 et 12h06 il s'est écoulé 24 mn.

Marnage

On va donc chercher la valeur de la baisse de l'eau durant ces 24 mn.

En 64mn (heure marée) elle baisse de 1.65 m (2/12ème)

En 24 mn elle baissera de $24 \times 1.65 / 64$ soit 0,62 m

Mon bateau est donc à $3,14 \text{ m} - 0,62 \text{ m} = 2,52 \text{ m}$ au-dessus du zéro des cartes.



Exemple avec carte et sonde négative

Les sondes sur les cartes sont indiquées par un chiffre qui donne la profondeur de la zone par rapport au zéro des cartes. Une sonde négative est indiquée par un soulignement du chiffre et donne la hauteur de la zone au dessus du zéro des cartes

Mon bateau étant dans la zone marquée 2 m du port de Port-Blanc doit passer une remontée sableuse marquée 2.3 m pour sortir du port.

Mon bateau a un tirant d'eau de 70 cm et je prend une sécurité de 30 cm pour ne pas toucher. Il faut donc que la hauteur d'eau de la marée soit de $2.3 + 0.7 + 0.3 = 3.3 \text{ m}$.

Marnage

Le tableau des descentes d'eau m'indique que les 3,3 m sont atteints entre 11h02 (5.61 m) et 12h06 (3.14 m).

Durant cette période la mer descend de 2,47 m (3/12ème)

Je cherche donc quel temps elle mettra pour descendre de 5.61 m – 3,30 m = 2,31 m.

La mer descend de 2.47 m en 64 mn (heure marée)

Elle descendra donc de 2,31 m en $2,31 \times 64 / 2.47 = 59,85$ mn

Le nombre de minutes après 11h02 pour atteindre la hauteur de 3,30 m sera donc de 59,85 mn que l'on arrondi à 1 h.

Il nous faudra rentrer ou partir avant 12h02

Petit rappel :

Le niveau de mi-marée est toujours le même quel que soit le coef

Exemple :

on accoste toujours au port à mi-marée

Information aux usagers de l'archipel des Sept-Iles

La réserve des Sept-Iles, initiée en 1912 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a été classée en Réserve Naturelle Nationale en 1976.

Cette réserve naturelle couvre l'ensemble des îles et îlots de l'archipel ainsi que le domaine public maritime qui les entoure, dénommé estran, sur une superficie totale d'environ 280 ha. Plus de 22 000 couples d'oiseaux marins nicheurs, ainsi qu'une moyenne de 40 phoques gris peuvent y être observés.

L'ensemble des espèces présentes sur l'archipel est protégé et leur dérangement est interdit.

Les amateurs de pêche à pied peuvent rejoindre leur lieu de pêche, trois heures avant l'heure de basse mer et repartir trois heures après.

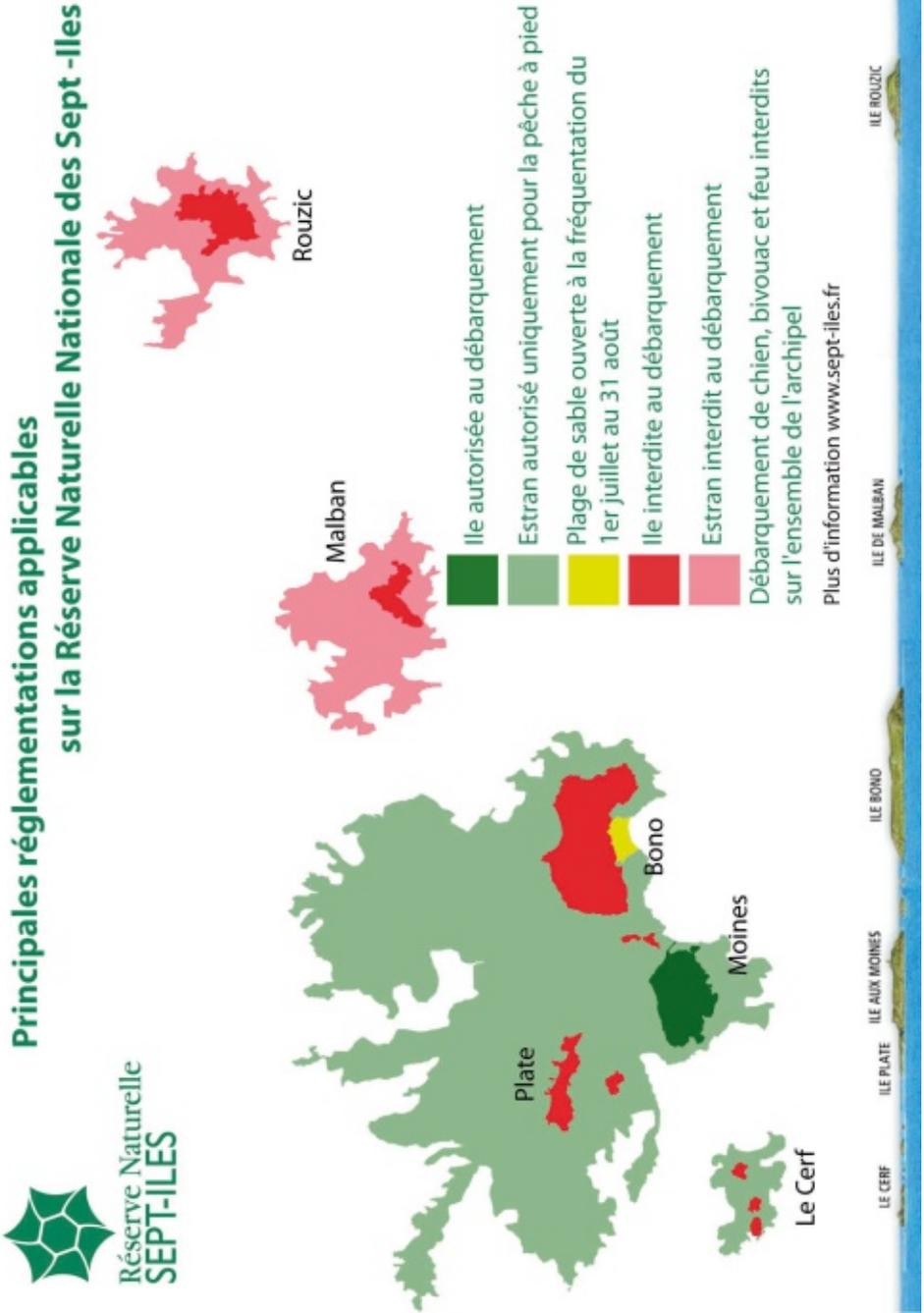
Toutefois, les estrans des îles Rouzic et Malban sont interdits à la pêche, soit environ 40 ha sur les 240 ha d'estran de la Réserve Naturelle.

Les pêcheurs doivent remettre dans leur position initiale les pierres qu'ils auraient déplacées ou renversées.

Concernant la pêche maritime, c'est la réglementation générale qui s'applique.

L'estran est accessible uniquement pour la pratique de la pêche à pied. Exception faite de la plage de sable au sud de l'île Bono, où le débarquement est possible du 1er juillet au 31 août, pour les activités de plage et le pique-nique.

Le débarquement des chiens, le bivouac et le jet de détritiques sont interdits sur l'ensemble de l'archipel.



Les tailles minimales à respecter

Quelques conseils concernant la pêche à pied.

Vous allez pêcher à pied seul ou en famille. Il est nécessaire d'observer quelques consignes de sécurité ainsi que le respect de la faune et de la flore.

- Il est très important de regarder les horaires des marées. N'hésitez pas à demander conseils sur le port. Vous trouverez presque toujours une personne locale pour vous renseigner. Ils existent dans les panneaux de l'association.
- Consultez la météo, car le temps peut changer rapidement, surtout à la renverse de marée.
- Ayez avec vous un portable pour le cas où vous vous êtes laissé surprendre par la montée des eaux. Montez sur un point haut, à Port-Blanc nous sommes entourés d'îles. Il y aura toujours quelqu'un pour aller vous chercher.

Les règles légales.

- La pêche à pied dite de loisir est destinée à une consommation personnelle.
- Respectez le milieu naturel en remettant en place les cailloux que vous retournez.
- Il est interdit de recourir à des moyens mécanisés ou d'utiliser des engins respiratoires.
- Il est interdit de ramasser les espèces à moins de 15 mètres d'une concession qui cultive cette même espèce.
- Le tri des captures doit être effectué au fur et à mesure sur le lieu de pêche.

Attention, respectez bien ces consignes car des contrôles ont lieu chaque année et des amendes conséquentes ont déjà été distribuées.

Nous vous recommandons de regarder nos panneaux sur les deux ports de Port-Blanc, ils sont réactualisés tous les mois, ils indiquent les horaires des marées ainsi que les tailles minimales de pêche des crustacés et coquillages les plus courants ainsi que leur quotas. L'amicale vend pour 2€ des pieds à coulisse en plastique très utiles.

Renseignez-vous des interdictions sanitaires, évitez de consommer les coquillages et crustacés pêchés dans la baie de Pellinec qui est classé insalubre.

En conclusion si on veut pêcher durablement, il faut pêcher intelligemment.

Coquillages

Coque..... 3 cm

Couteau.....10 cm

Huître6 cm

Moule.....4 cm

Ormeau 9 cm (20 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 juin au 31 août. La pêche à l'ormeau s'exerce à la main et est interdite en pêche ou chasse sous-marine)

Palourde..... 4 cm
Pétoncle..... 4 cm
Praire 4.3 cm
Saint Jacques 11 cm (30 prises maximum par personne et par jour. Pêche interdite du 15 mai au 30 septembre)

Crustacés

Araignée12 cm (En pêche sous-marine 6 prises par personne et par jour)
Bouquet5 cm
Crevette5 cm
Etrille 6.5 cm
Homard 8,7 cm (ligne médiane qui va de l'arrière de l'orbite jusqu'à la bordure distale du céphalothorax)
Langouste 11 cm (longueur céphalothoracique)
Tourteau..... 14 cm (de largeur)

Poissons

Bar..... pêche interdite sauf en no kill
Cabillaud.....42 cm
Chinchard..... 15 cm
Congre..... 60 cm
Dorade..... 23 cm
Lieu Jaune.....30 cm
Maquereau20 cm
Mulet20 cm
Plie grise27 cm
Rouget Barbet.....15 cm
Sardine..... 11 cm
Saumon50 cm
Sole24 cm
Turbot30 cm

La nageoire caudale des poissons doit être coupée en biseau pour indiquer qu'ils proviennent des plaisanciers

Toute revente de la pêche est interdite, sauf licence professionnelle.

Matériel de sécurité obligatoire à bord

Type de navigation pratiquée

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri

Modernisation de la réglementation

(1) Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402.

L'équipement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri. Ces équipements sont approuvés ou marqués

(2) Dispositif lumineux Pour être secouru il faut être vu

Une lampe torche étanche ou moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujetti à chaque individuel équipement de flottabilité.

(3) Annuaire des marées

Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire.

(4) Fusées à parachute et feux rouges à main

Depuis le 1 er janvier 2016 les fusées périmées peuvent être rendues au point de vente lors de l'achat de nouvelles. Ne pas les jeter, ne pas les stocker, ni les utiliser comme feux d'artifice qui déclencheraient des secours en mer.

(5) VHF

À plus de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut choisir de n'embarquer ni fusées à parachutes, ni fumigènes s'il dispose d'une VHF. Depuis le 1er janvier 2017 une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité (1)	x	x	x	x
Dispositif lumineux (2)	x	x	x	x
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	x	x	x	x
Dispositif d'assèchement manuel	x	x	x	x
Dispositif de remorquage	x	x	x	x
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	x	x	x	x
Annuaire des marées (3)	x	x	x	x
Pavillon national (hors eaux territoriales)	x	x	x	x
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		x	x	x
3 feux rouges à main (4)		x	x	x
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		x	x	x
Cartes marines officielles		x	x	x
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		x	x	x
Description du système de balisage		x	x	x
3 fusées à parachute (4) et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			x	x
Radeau de survie			x	x
Matériel pour faire le point			x	x
Livre des feux tenu à jour			x	x
Journal de bord			x	x
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			x	x
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			x	x
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			x	x
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			x	x
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			x	x
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				x
VHF fixe (5)			x	x
VHF portative (5)				x

Marées de la saison 2018- AVRIL

AVRIL											
Pleines mers						Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 D	08:12	9.75	105	20:34	9.65	105	02:07	0.95	14:29	0.85	
2 L	08:49	9.65	103	21:07	9.50	100	02:46	0.95	15:05	1.00	
3 M	09:21	9.45	096	21:37	9.25	092	03:20	1.10	15:38	1.30	
4 M	09:50	9.05	086	22:05	8.85	080	03:53	1.50	16:08	1.80	
5 J	10:18	8.55	074	22:33	8.35	067	04:23	2.00	16:38	2.40	
6 V	10:48	8.00	060	23:05	7.85	053	04:54	2.55	17:09	3.05	
7 S	11:24	7.40	046	23:47	7.30	040	05:28	3.20	17:45	3.65	
8 D	12:16	6.90	035	--:--	--:--	---	06:12	3.75	18:39	4.20	
9 L	00:52	6.85	031	13:43	6.60	029	07:21	4.15	20:11	4.45	
10 M	02:29	6.75	030	15:26	6.75	034	09:01	4.15	21:47	4.15	
11 M	03:54	7.05	039	16:34	7.25	045	10:20	3.70	22:52	3.60	
12 J	04:52	7.60	052	17:23	7.80	059	11:15	3.10	23:40	2.95	
13 V	05:40	8.15	065	18:06	8.35	072	12:00	2.50	--:--	--:--	
14 S	06:23	8.65	078	18:47	8.80	084	00:22	2.35	12:42	1.95	
15 D	07:04	9.10	089	19:27	9.15	093	01:02	1.85	13:21	1.50	
16 L	07:44	9.40	097	20:05	9.40	100	01:41	1.45	14:00	1.20	
17 M	08:23	9.55	101	20:42	9.55	102	02:19	1.15	14:38	1.05	
18 M	09:01	9.55	101	21:18	9.50	099	02:57	1.05	15:15	1.10	
19 J	09:39	9.35	096	21:54	9.25	092	03:35	1.15	15:54	1.35	
20 V	10:18	9.00	087	22:33	8.85	081	04:14	1.45	16:34	1.80	
21 S	11:02	8.50	075	23:19	8.35	068	04:57	1.95	17:19	2.40	
22 D	11:56	7.95	062	--:--	--:--	---	05:47	2.55	18:15	3.05	
23 L	00:19	7.85	056	13:09	7.50	052	06:52	3.05	19:28	3.45	
24 M	01:40	7.55	050	14:42	7.45	051	08:16	3.30	20:57	3.45	
25 M	03:13	7.70	055	16:04	7.80	059	09:45	3.00	22:19	3.05	
26 J	04:28	8.10	065	17:08	8.30	071	10:57	2.50	23:23	2.45	
27 V	05:29	8.60	077	18:01	8.75	082	11:53	1.95	--:--	--:--	
28 S	06:20	9.00	087	18:47	9.10	091	00:16	1.90	12:41	1.55	
29 D	07:05	9.20	093	19:27	9.25	095	01:01	1.55	13:24	1.35	
30 L	07:44	9.30	096	20:03	9.30	095	01:42	1.40	14:02	1.35	

GELGON Nautisme
 Réparation - Manutention - Hivernage

NOUVEAU
 aire de carénage

OCQUETEAU **HONDA MARINE**

3D TENDER TERHI **seaidiesel**

www.gelgon.com

12 rue de Lannion - PENVÉNAN - Tél. 02 96 92 67 00 - gelgon-nautisme@wanadoo.fr

AFFAIRES MARINES & LOISIRS

Puces de mer
 Accastillage
 Pêche

Z.A de Kerligonan
 22300 LANNION

Tél. 02 96 48 12 61

Ac'Scion Pêche
 MER & RIVIÈRE

Valentin RIVOAL
 02 96 22 19 07
acscion-peche@orange.fr

24, quai de Kemna - 22500 PAIMPOL

VIVIER DU PECHEUR
 VENTE DE CRUSTACES
 MR ET M KERAMBRUN

HOMARDS
 TOURTEAUX
 ARAIGNEES

02 96 92 01 49
 06 26 65 25 58



Brico Nautic
 Trégastel

Gaël Le Roy
 Directeur

06 81 99 20 95
 02 96 23 86 46

Z.C. Côte de Granit Rose
 22730 TRÉGASTEL
nautisme@briconautic.fr
www.briconaut.com

bigship
 Les 1000 couleurs de la plaisance

QUICKSILVER **MERCURY**
VALANT **VERADO**



REOUVERTURE APRES DEMENAGEMENT

**VENEZ DECOUVRIR NOTRE NOUVELLE
 BOUTIQUE A LANNION!**

Rond Point de Saint-Marc - 22300 LANNION

02.96.05.01.20

**COMPTOIR
 DE LA MER**

MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS ALIMENTAIRE CULTURE COSMÉTIQUES



Marées de la saison 2018 - MAI

MAI											
Pleines mers						Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 M	08:19	9.25	094	20:35	9.25	092	02:19	1.35	14:36	1.45	
2 M	08:51	9.10	089	21:05	9.05	086	02:52	1.45	15:08	1.65	
3 J	09:21	8.80	082	21:35	8.80	077	03:24	1.70	15:38	2.00	
4 V	09:50	8.45	072	22:04	8.40	067	03:55	2.05	16:08	2.45	
5 S	10:21	8.00	061	22:37	8.00	056	04:26	2.50	16:40	3.00	
6 D	10:56	7.55	050	23:16	7.55	045	05:00	3.00	17:15	3.50	
7 L	11:43	7.10	040	---	---	---	05:41	3.50	18:02	3.95	
8 M	00:10	7.15	037	12:49	6.80	034	06:37	3.90	19:12	4.25	
9 M	01:24	6.95	034	14:16	6.80	035	07:56	4.00	20:41	4.15	
10 J	02:48	7.05	039	15:35	7.15	043	09:18	3.75	21:55	3.75	
11 V	03:57	7.45	049	16:33	7.70	055	10:23	3.25	22:52	3.15	
12 S	04:52	8.00	062	17:23	8.20	068	11:16	2.65	23:41	2.55	
13 D	05:42	8.50	075	18:09	8.70	081	12:03	2.10	---	---	
14 L	06:29	8.95	086	18:53	9.10	091	00:26	1.95	12:48	1.65	
15 M	07:15	9.25	096	19:36	9.40	099	01:10	1.50	13:31	1.30	
16 M	07:59	9.50	101	20:18	9.60	102	01:53	1.20	14:14	1.10	
17 J	08:43	9.50	102	21:00	9.55	100	02:36	1.00	14:56	1.10	
18 V	09:27	9.40	098	21:42	9.40	094	03:19	1.05	15:39	1.30	
19 S	10:12	9.05	090	22:26	9.05	084	04:04	1.30	16:25	1.75	
20 D	11:00	8.60	079	23:16	8.60	072	04:51	1.75	17:14	2.25	
21 L	11:55	8.10	067	---	---	---	05:44	2.30	18:10	2.80	
22 M	00:15	8.10	062	13:01	7.75	058	06:47	2.75	19:17	3.20	
23 M	01:27	7.80	056	14:19	7.60	055	08:00	3.00	20:34	3.25	
24 J	02:46	7.80	057	15:33	7.80	059	09:17	2.95	21:49	3.05	
25 V	03:57	8.00	062	16:36	8.10	066	10:25	2.65	22:53	2.70	
26 S	04:57	8.30	070	17:29	8.45	073	11:23	2.35	23:47	2.35	
27 D	05:50	8.55	077	18:16	8.70	079	12:12	2.10	---	---	
28 L	06:35	8.70	081	18:56	8.85	083	00:33	2.05	12:55	1.95	
29 M	07:15	8.80	084	19:33	8.95	084	01:15	1.90	13:34	1.90	
30 M	07:51	8.80	084	20:06	8.95	083	01:52	1.85	14:09	1.90	
31 J	08:25	8.75	081	20:39	8.90	080	02:26	1.85	14:41	2.00	

PLAISANCE SERVICE

VENTE & ENTRETIEN BATEAUX - MOTEURS - REMORQUES
 DÉPANNAGE MANUTENTION HIVERNAGE GARDIENNAGE PIÈCES DÉTACHÉES GRUAGES

www.plaisanceservice.com - plaisanceservice22@orange.fr
 T. 02 96 23 05 89 - RTE DE PERROS-GUIREC - ST-QUAY-PERROS

Logos: Mercury, Yanmar, Honda, Tohatsu, Honda Diesel, Perkins, QuickSilver, Adventure.

CO. PER. MARINE

6 J/7 LE VÉRITABLE SUPERMARCHÉ DE LA MER

PÊCHE - VÊTEMENTS
ACCOSTILLAGE - DÉCO

Les plus grandes marques au meilleur prix

02 96 92 35 72
 Pont-Canada-Trédarzac-22220 TRÉGUIER

Jean-Yves BRIGANT
ESPACES VERTS

CLOTURES-MURETS-TALUS de pierres sèches
 DALLAGES-TERRASSES
 MINI-PELLE-ELAGAGE-ABATTAGE-DEBROUSSAILLAGE
 BROYAGE DE BRANCHES

Télfax 02 96 92 70 78 14 Liors Courtes PORT-BLANC-PENVENAN

BRETAGNE MARINE

www.bretagne-marine.com

VENTE Neuf & Occasion / ENTRETIEN / HIVERNAGE
 Un expert à votre service
 pour le plaisir de la navigation !

PAIMPOL 02 96 55 36 40 LÉZARDRIEUX 02 96 20 14 71 PERROS-GUIREC 02 96 23 05 08

JEANNEAU

Michel
 peintre qualifié CAP / B.E.P

Peinture, Vitrerie, Revêtements,
 entretien de jardin, et divers
 petits travaux.

06 84 03 35 59
 michelduf22@gmail.com

Perros Nautic

Brice Le Roy
 Gérant

06 43 71 43 65
 02 96 91 11 88

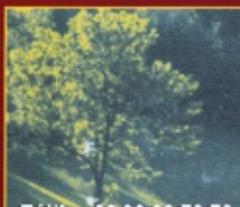
Port de Plaisance
 93, rue Ernest Renan
 22700 PERROS-GUIREC
 perros-nautic@orange.fr
 www.briconaut.com

bigship
 Les shipcharters de la planète mer

Logos: QuickSilver, Mercury, V&S, Verado.

Marées de la saison 2018- JUIN

 Pleines mers							 Basses mers			
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m
1 V	08:57	8.60	077	21:10	8.75	074	02:59	1.95	15:13	2.20
2 S	09:28	8.40	071	21:42	8.50	068	03:32	2.15	15:45	2.50
3 D	10:01	8.10	064	22:16	8.20	060	04:05	2.45	16:18	2.85
4 L	10:36	7.80	056	22:53	7.85	052	04:39	2.80	16:53	3.20
5 M	11:18	7.45	049	23:39	7.55	045	05:17	3.15	17:35	3.55
6 M	12:10	7.20	043	---	---	---	06:04	3.45	18:29	3.80
7 J	00:37	7.30	041	13:16	7.10	041	07:03	3.60	19:38	3.90
8 V	01:45	7.25	041	14:29	7.25	044	08:14	3.60	20:52	3.70
9 S	02:56	7.45	047	15:37	7.55	052	09:24	3.30	21:58	3.30
10 D	04:02	7.80	057	16:37	8.05	063	10:27	2.85	22:57	2.75
11 L	05:00	8.25	069	17:30	8.55	076	11:23	2.35	23:50	2.20
12 M	05:55	8.70	081	18:21	9.00	087	12:15	1.85	---	---
13 M	06:48	9.10	092	19:10	9.35	096	00:41	1.65	13:05	1.45
14 J	07:39	9.35	099	19:59	9.55	101	01:31	1.30	13:54	1.20
15 V	08:29	9.45	102	20:47	9.65	101	02:20	1.05	14:41	1.15
16 S	09:18	9.45	100	21:34	9.55	098	03:08	0.95	15:29	1.25
17 D	10:07	9.20	094	22:22	9.30	090	03:57	1.10	16:17	1.50
18 L	10:56	8.85	085	23:11	8.90	080	04:46	1.45	17:07	1.95
19 M	11:46	8.45	075	---	---	---	05:37	1.90	17:59	2.40
20 M	00:04	8.45	069	12:42	8.05	065	06:32	2.40	18:57	2.85
21 J	01:02	8.05	061	13:44	7.75	058	07:32	2.80	20:01	3.10
22 V	02:09	7.80	056	14:52	7.70	055	08:38	3.00	21:09	3.20
23 S	03:17	7.75	056	15:56	7.80	057	09:46	3.00	22:16	3.05
24 D	04:21	7.85	059	16:54	8.05	062	10:47	2.85	23:14	2.80
25 L	05:18	8.05	064	17:45	8.25	067	11:41	2.65	---	---
26 M	06:08	8.20	069	18:29	8.45	071	00:05	2.55	12:28	2.50
27 M	06:51	8.35	073	19:08	8.65	074	00:50	2.35	13:09	2.35
28 J	07:29	8.45	075	19:44	8.75	076	01:29	2.20	13:46	2.25
29 V	08:05	8.50	076	20:18	8.75	076	02:05	2.10	14:21	2.25
30 S	08:38	8.50	076	20:51	8.75	075	02:40	2.10	14:54	2.25



Tél/fax 02 96 92 70 78 14 Liors Courtes PORT-BLANC-PENVENAN

S.A.R.L BRIGANT ESPACES VERTS

SERVICES A LA PERSONNE (crédit d' impôts)
ENTRETIEN PARCS JARDINS - ELAGAGE- ABATTAGE
DEBROUSSAILLAGE-BROYAGE DE BRANCHES

Les Saveurs Dorées

Pain, pâtisserie, épicerie
1 rue du Général De Gaulle
22710 PENVENAN

02 96 92 83 71



LE TABLIER

PIZZA AU FEU DE BOIS
À EMPORTER

02 96 92 25 69



33, RUE SAINT ANOË 22220 TREVIERE

Chambres d'hôtes de BEL AIR à Port Blanc



Chez Maryvonne et Hervé PRIGENT - Gîtes de France n° 130992
33, Rue de Kerviniou - Port Blanc - 22710 PENVENAN
Tél : 02.96.92.72.69 - @ : mhprigent@orange.fr



f Tendance Mixte
coiffeurs & barbiers
Penvenan tél : 02 96 92 77 37

GRAND HOTEL
VUE PANORAMIQUE SUR LA BAIE
02 96 92 66 52
HOTEL-BAR-RESTAURANT-TERRASSE

www.grandhotelportblanc.com
legrandhoteldoportblanc@gmail.com
1, bd de la mer - 22710 Penvenan

macron

TECHNICALSPORTSWEAR

— ITALY 1971 —

Marées de la saison 2018 - JUILLET

 Pleines mers							 Basses mers			
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m
1 D	09:11	8.45	073	21:24	8.65	072	03:13	2.10	15:27	2.35
2 L	09:43	8.30	070	21:58	8.45	067	03:47	2.25	16:00	2.55
3 M	10:18	8.10	064	22:33	8.25	062	04:20	2.45	16:34	2.75
4 M	10:55	7.90	059	23:13	8.00	056	04:56	2.70	17:12	3.05
5 J	11:38	7.65	053	23:59	7.75	050	05:36	2.95	17:55	3.30
6 V	12:29	7.45	048	---	---	---	06:22	3.20	18:49	3.50
7 S	00:55	7.55	047	13:31	7.40	046	07:20	3.35	19:55	3.55
8 D	02:01	7.50	047	14:42	7.50	050	08:29	3.30	21:07	3.35
9 L	03:13	7.65	053	15:53	7.85	058	09:41	3.05	22:16	2.95
10 M	04:24	8.00	063	16:57	8.30	069	10:47	2.65	23:20	2.40
11 M	05:29	8.45	075	17:56	8.80	082	11:48	2.15	---	---
12 J	06:28	8.90	087	18:52	9.25	093	00:19	1.85	12:45	1.65
13 V	07:25	9.25	097	19:45	9.60	101	01:15	1.35	13:39	1.30
14 S	08:19	9.50	103	20:37	9.80	104	02:08	0.95	14:30	1.05
15 D	09:11	9.55	105	21:27	9.80	103	02:59	0.80	15:20	1.00
16 L	09:59	9.45	101	22:14	9.60	097	03:48	0.80	16:07	1.20
17 M	10:44	9.15	093	22:58	9.20	088	04:35	1.10	16:53	1.55
18 M	11:27	8.75	082	23:42	8.70	075	05:21	1.55	17:39	2.05
19 J	12:12	8.25	069	---	---	---	06:07	2.15	18:27	2.60
20 V	00:29	8.20	063	13:01	7.80	057	06:56	2.70	19:20	3.10
21 S	01:24	7.75	052	14:02	7.50	049	07:53	3.20	20:24	3.40
22 D	02:32	7.45	047	15:12	7.45	047	09:00	3.45	21:36	3.50
23 L	03:44	7.40	048	16:21	7.60	050	10:10	3.40	22:43	3.30
24 M	04:50	7.55	053	17:19	7.90	056	11:13	3.20	23:40	3.00
25 M	05:46	7.85	060	18:07	8.20	063	12:05	2.90	---	---
26 J	06:32	8.10	066	18:49	8.45	069	00:28	2.65	12:49	2.60
27 V	07:12	8.30	071	19:26	8.65	074	01:10	2.40	13:27	2.40
28 S	07:48	8.45	075	20:01	8.80	077	01:47	2.15	14:03	2.25
29 D	08:22	8.55	078	20:34	8.85	078	02:22	2.00	14:37	2.15
30 L	08:54	8.60	078	21:07	8.85	078	02:56	1.95	15:10	2.10
31 M	09:26	8.60	077	21:39	8.80	076	03:28	1.95	15:42	2.15

9^e 27.28 juillet
Festival
de Bugueles
Penvenan



**SLIMANE
NAÂMAN**

OTAVA YO

YANISS ODU

MASSILIA SOUND SYSTEM

LE TROTTOIR D'EN FACE

GRUPO COMPAY SEGUNDO

LA PEGATINA

TIBZ

Création: Bruno Lemer - Festival Années 90 13-09-17-72



www.festivaldebugueles.fr



Marées de la saison 2018 - AOÛT

AOÛT											
Pleines mers						Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 M	09:58	8.50	074	22:13	8.65	072	04:01	2.05	16:14	2.30	
2 J	10:32	8.30	069	22:48	8.40	066	04:34	2.25	16:48	2.55	
3 V	11:09	8.05	062	23:27	8.05	059	05:09	2.50	17:26	2.85	
4 S	11:51	7.80	055	--:--	--:--	---	05:49	2.85	18:11	3.15	
5 D	00:15	7.75	052	12:45	7.55	049	06:39	3.15	19:09	3.40	
6 L	01:17	7.55	048	13:55	7.45	047	07:45	3.35	20:25	3.45	
7 M	02:35	7.50	049	15:18	7.65	052	09:03	3.30	21:46	3.20	
8 M	04:00	7.75	057	16:35	8.10	064	10:21	2.95	23:00	2.60	
9 J	05:13	8.25	070	17:41	8.70	078	11:31	2.40	--:--	--:--	
10 V	06:17	8.80	085	18:40	9.25	092	00:06	1.95	12:33	1.80	
11 S	07:15	9.30	097	19:35	9.70	103	01:04	1.30	13:28	1.25	
12 D	08:09	9.65	106	20:27	9.95	109	01:57	0.85	14:19	0.90	
13 L	08:58	9.75	109	21:14	10.00	109	02:46	0.60	15:06	0.80	
14 M	09:42	9.70	107	21:57	9.80	103	03:32	0.60	15:50	0.90	
15 M	10:23	9.40	098	22:36	9.40	092	04:15	0.90	16:32	1.25	
16 J	10:59	8.95	085	23:12	8.80	078	04:55	1.40	17:12	1.85	
17 V	11:35	8.40	070	23:50	8.20	062	05:34	2.10	17:51	2.50	
18 S	12:15	7.85	055	--:--	--:--	---	06:15	2.80	18:36	3.15	
19 D	00:36	7.60	048	13:08	7.35	043	07:03	3.40	19:33	3.65	
20 L	01:42	7.15	039	14:25	7.10	037	08:10	3.85	20:53	3.90	
21 M	03:08	7.00	038	15:49	7.25	040	09:34	3.95	22:15	3.75	
22 M	04:27	7.20	044	16:56	7.60	048	10:47	3.65	23:18	3.30	
23 J	05:26	7.60	053	17:47	8.05	058	11:43	3.20	--:--	--:--	
24 V	06:13	8.00	063	18:29	8.40	067	00:07	2.85	12:28	2.75	
25 S	06:52	8.35	071	19:06	8.70	075	00:49	2.40	13:07	2.40	
26 D	07:28	8.60	078	19:41	8.95	080	01:26	2.10	13:43	2.10	
27 L	08:02	8.80	083	20:15	9.10	084	02:01	1.85	14:17	1.90	
28 M	08:35	8.90	085	20:47	9.15	086	02:34	1.70	14:49	1.80	
29 M	09:06	8.95	085	21:19	9.10	085	03:07	1.65	15:21	1.80	
30 J	09:37	8.85	083	21:51	8.95	081	03:38	1.70	15:52	1.90	
31 V	10:08	8.70	077	22:24	8.70	074	04:10	1.90	16:25	2.15	

Penvénan Optic

S. Am PENHOAT

19 rue de Tréguier
22710 Penvénan
02.96.92.71.11
penvenanoptic@live.fr
www.penvenanoptic.fr



Opticien optométriste
Magasin agréé toutes mutuelles

Centre Nautique de Port Blanc



bd de la mer
22710 PENVENAN
tel : 02 96 92 64 96
courriel : centre-nautique@ville-penvenan.fr
site : www.cnportblanc.fr

Boulangerie d'Antan

8, rue du Général de Gaulle
22710 PENVÉNAN
Tél. 02 96 92 67 64

Pompes
Funèbres
Lannionnaises



Marbrerie A. Quinquis
02 96 46 72 72



— COIFFURE —

Cécile
ROYANT

Avec ou sans rendez-vous

11 rue de la Poste
22710 PENVÉNAN Tél. 02 96 92 72 48

PLATRERIE - ISOLATION

Gildas
TREBOUTA



Z.A. KERMARIA-SULARD
02.96.38.41.66

MENUISERIE PVC-ALU-BOIS
LE TUAL Erwan



Fenêtres Portes Volets
Clôtures Portails

PORT BLANC **02 96 92 70 67**

LE BARATIN
BAR *PMU*

- Restauration Rapide
- Club de Billard - Jeux
- Cyber Café - Wi-fi
- Salle de Réunion

☎ **02.96.92.83.20**

1, Place de l'église PENVENAN

le mail : lebaratin22@orange.fr

M arées de la saison 2018 - SEPTEMBRE

SEPTEMBRE											
■ Pleines mers						□ Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 S	10:42	8.40	070	23:00	8.30	065	04:44	2.20	17:00	2.50	
2 D	11:20	8.05	060	23:45	7.90	055	05:22	2.60	17:42	2.95	
3 L	12:11	7.70	051	---	---	---	06:09	3.10	18:37	3.35	
4 M	00:47	7.50	047	13:23	7.45	045	07:13	3.45	19:56	3.55	
5 M	02:14	7.35	045	14:57	7.50	048	08:38	3.55	21:29	3.35	
6 J	03:50	7.60	054	16:23	8.00	061	10:07	3.20	22:51	2.70	
7 V	05:06	8.20	069	17:31	8.70	077	11:22	2.55	23:57	1.90	
8 S	06:08	8.85	085	18:29	9.35	093	12:22	1.80	---	---	
9 D	07:03	9.40	099	19:22	9.80	105	00:53	1.20	13:15	1.20	
10 L	07:53	9.75	108	20:10	10.05	111	01:43	0.75	14:03	0.80	
11 M	08:38	9.90	111	20:54	10.10	110	02:28	0.50	14:47	0.70	
12 M	09:18	9.80	108	21:32	9.85	104	03:11	0.60	15:27	0.85	
13 J	09:53	9.50	099	22:06	9.40	092	03:49	0.95	16:05	1.25	
14 V	10:25	9.00	085	22:38	8.80	077	04:25	1.50	16:40	1.80	
15 S	10:56	8.45	069	23:10	8.15	061	04:59	2.20	17:15	2.50	
16 D	11:30	7.90	053	23:51	7.50	046	05:33	2.90	17:53	3.20	
17 L	12:17	7.35	039	---	---	---	06:14	3.60	18:43	3.85	
18 M	00:51	6.95	034	13:32	6.95	031	07:15	4.15	20:04	4.20	
19 M	02:28	6.70	031	15:13	6.95	033	08:52	4.30	21:42	4.05	
20 J	04:00	6.95	038	16:28	7.35	043	10:19	4.00	22:51	3.55	
21 V	05:01	7.45	049	17:20	7.90	055	11:17	3.45	23:40	3.00	
22 S	05:47	7.95	061	18:02	8.35	066	12:02	2.85	---	---	
23 D	06:26	8.40	071	18:40	8.80	076	00:21	2.45	12:40	2.40	
24 L	07:02	8.75	080	19:16	9.10	084	00:59	2.05	13:17	2.00	
25 M	07:37	9.00	087	19:51	9.30	089	01:34	1.70	13:51	1.70	
26 M	08:10	9.15	091	20:25	9.40	092	02:09	1.50	14:25	1.55	
27 J	08:43	9.25	092	20:57	9.35	091	02:42	1.40	14:57	1.50	
28 V	09:14	9.20	090	21:30	9.20	087	03:15	1.45	15:30	1.60	
29 S	09:46	9.00	084	22:04	8.90	080	03:48	1.65	16:04	1.85	
30 D	10:19	8.65	075	22:41	8.45	069	04:23	2.05	16:40	2.30	



Chez Constance
Restaurant - crêperie
 Café - Librairie - Expos - Concerts

06 76 48 34 88 contact.chez.constance@gmail.com
 @Hest Landseger facebook/chez-constance
 PLOUGRESCANT



GARAGE Laurent BROUDIC
 Réparations toutes marques - Vente véhicules neufs & occasions



Dépannage
 Remorquage

Z.A. de Pen Ar Guer
 22710 Penvenan
 Tél. 02.96.92.70.74 - 06.10.10.10.07

Christine et Guy JANINET
 Gérants



Brest St-Brieuc Poitiers
 St-Avertin Joué-Lès-Tours St-Cyr-sur-Loire

Amazonia Bretagne
 7, rue de Kerviniou
 22710 PENVENAN
 amazonia22@orange.fr

06 60 15 49 02

TERROIR

La Boucherie du Terroir
 7, rue du Général de Gaulle
 22710 Penvenan

Le Méhauté Lionel & Blandine
 02 96 43 37 51

L'HERMINE RÉNOVATION

Patrick O'GRADY
 59, Rue de Tréguier
 22660 Trévou-Tréguignec

TRAVAUX D'INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR
 MAÇONNERIE, MENUISERIE,
 ISOLATION, CLOISON SÈCHE,
 POSE DE FENÊTRES
 N° SIRET: 45190861000020

06 82 50 56 79



ENTREPRISE - MENUISERIE - CHARPENTE

ALLAIN Gauthier

06
 éco
 artisan

Tél: 02 96 91 03 03
 Fax: 02 96 23 33 70
 Mail: emc-22@orange.fr

47 route de Tréguier
 22700 LOUANNEC

Crédit Mutuel de Bretagne

LA banque à qui parler

AGENCE DE PENVENAN 02 96 92 67 31

Entreprise BASTARD
 5 Kergoulas
 22220 PLOUGUIEL

Marché de Penvenan le samedi matin



Marées de la saison 2018 - OCTOBRE

OCTOBRE											
Pleines mers						Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 L	10:58	8.25	063	23:28	7.95	057	05:01	2.55	17:23	2.80	
2 M	11:51	7.80	052	---	---	---	05:49	3.10	18:20	3.30	
3 M	00:34	7.45	047	13:07	7.45	044	06:55	3.60	19:43	3.60	
4 J	02:07	7.30	045	14:46	7.50	048	08:26	3.70	21:21	3.35	
5 V	03:44	7.65	054	16:13	8.05	062	09:59	3.30	22:42	2.65	
6 S	04:56	8.30	070	17:19	8.75	078	11:11	2.55	23:44	1.90	
7 D	05:54	8.95	085	18:14	9.35	092	12:08	1.80	---	---	
8 L	06:45	9.45	098	19:04	9.75	103	00:36	1.25	12:57	1.25	
9 M	07:31	9.75	106	19:48	9.95	107	01:23	0.85	13:42	0.95	
10 M	08:12	9.80	108	20:28	9.90	106	02:06	0.75	14:24	0.85	
11 J	08:48	9.70	104	21:03	9.65	100	02:45	0.85	15:01	1.05	
12 V	09:21	9.45	095	21:35	9.25	089	03:20	1.20	15:36	1.40	
13 S	09:51	9.05	083	22:05	8.70	075	03:53	1.70	16:09	1.90	
14 D	10:20	8.55	068	22:36	8.10	061	04:25	2.30	16:41	2.55	
15 L	10:53	8.00	053	23:13	7.50	046	04:57	3.00	17:16	3.20	
16 M	11:35	7.40	040	---	---	---	05:34	3.65	18:01	3.80	
17 M	00:06	6.95	034	12:40	6.95	030	06:27	4.20	19:10	4.25	
18 J	01:33	6.65	029	14:17	6.85	030	07:56	4.50	20:51	4.25	
19 V	03:15	6.80	034	15:44	7.15	039	09:34	4.25	22:10	3.80	
20 S	04:22	7.30	045	16:41	7.65	051	10:38	3.70	23:03	3.20	
21 D	05:10	7.85	057	17:26	8.20	063	11:25	3.05	23:46	2.60	
22 L	05:51	8.35	069	18:07	8.70	075	12:06	2.50	---	---	
23 M	06:29	8.80	080	18:45	9.05	084	00:25	2.10	12:45	2.05	
24 M	07:07	9.15	088	19:23	9.35	091	01:03	1.70	13:22	1.65	
25 J	07:43	9.35	094	20:00	9.45	095	01:40	1.45	13:58	1.45	
26 V	08:18	9.45	096	20:36	9.45	096	02:16	1.30	14:34	1.35	
27 S	08:52	9.40	094	21:12	9.30	092	02:52	1.35	15:10	1.40	
28 D	08:27	9.25	088	20:50	9.00	084	02:28	1.55	14:47	1.65	
29 L	09:04	8.90	079	21:32	8.55	073	03:07	1.90	15:28	2.10	
30 M	09:48	8.45	067	22:24	8.05	061	03:49	2.45	16:15	2.60	
31 M	10:44	8.00	055	23:32	7.60	051	04:41	3.05	17:16	3.15	

charcutier-traiteur
plats du jour, buffets, livraison chaude

le muzic marc et stéphanie

2 place de l'église
22710 penvenan
OUVERT LE DIMANCHE MATIN

02.96.92.73.44
marc.lemuzic@wanadoo.fr



Epicerie/café
La Petite Sentinelle
5 min à pied du port
10 rue de l'école
Port Blanc /Penvenan
06.58.58.56.37




Camping Les Hauts de Port Blanc ***



Isabelle et Michel Guérin
12 bis, rue de Keranscoualc'h
22710 PENVENAN
tél. 02 96 92 86 72
contact@portblanc.com

Glacier
Bar

"Les Embruns"

Rue André Chevalier
22710 Port-Blanc PENVENAN
Tél: 02 96 92 68 70



Les Dunes
restaurant



16 rue des Dunes 22710 Port-Blanc
www.les-dunes-port-blanc.fr
contact@les-dunes-port-blanc.fr
Tél. : 02 96 43 15 07



MON COURTIER CRÉDIT .com

Gladys LE QUEMENT
Courtier

NOS HONORAIRES

0€

06 64 06 19 19
glequement@moncourtier-credit.com

Pour RDV : 02 98 84 40 40
34 rue de Saint Marc - 22300 LANNION



Carrefour
market



PENVENAN
Tél : 02.96.92.64.14
JUILLET/AOUT
OUVERT EN CONTINU DE 8H45 A 19H45
LE DIMANCHE MATIN DE 9H00 A 12H30

SERVICES

Location de véhicules utilitaires, distributeur de billets, pressing, photomatou,
photocopieur, borne numérique, carburant 24/24

LA GOUTTE D'Ô
ARTISAN FLEURISTE

15, rue Général de Gaulle
22710 PENVENAN
Tél. : 02 96 92 78 03
Port. : 06 85 96 01 23

Transmissions florales



Marées de la saison 2018 - NOVEMBRE

NOVEMBRE											
Pleines mers						Basses mers					
	Matin	haut.	Coef.	Soir	haut.	Coef.	Matin	haut.	Soir	haut.	
	h:mn	m		h:mn	m		h:mn	m	h:mn	m	
1 J	12:00	7.65	048	---	---	---	05:49	3.50	18:37	3.40	
2 V	01:00	7.45	049	13:33	7.70	052	07:16	3.60	20:08	3.20	
3 S	02:29	7.75	057	14:55	8.10	063	08:42	3.20	21:24	2.65	
4 D	03:36	8.30	069	15:59	8.65	076	09:51	2.60	22:23	2.00	
5 L	04:32	8.85	082	16:53	9.15	087	10:47	2.00	23:14	1.55	
6 M	05:21	9.25	092	17:41	9.45	095	11:35	1.55	23:59	1.25	
7 M	06:04	9.50	097	18:23	9.55	099	12:19	1.30	---	---	
8 J	06:43	9.55	099	19:01	9.50	097	00:40	1.20	12:59	1.25	
9 V	07:18	9.45	095	19:35	9.30	093	01:18	1.30	13:35	1.35	
10 S	07:51	9.30	089	20:07	9.00	084	01:52	1.55	14:09	1.65	
11 D	08:21	9.00	079	20:38	8.60	074	02:25	1.95	14:42	2.00	
12 L	08:53	8.60	068	21:10	8.15	062	02:56	2.40	15:14	2.50	
13 M	09:26	8.15	056	21:46	7.65	050	03:29	2.95	15:49	3.05	
14 M	10:04	7.65	045	22:32	7.20	040	04:05	3.50	16:30	3.55	
15 J	10:56	7.25	035	23:36	6.85	033	04:50	4.00	17:24	3.95	
16 V	12:09	7.00	032	---	---	---	05:56	4.30	18:41	4.15	
17 S	01:03	6.80	033	13:34	7.05	036	07:24	4.30	20:06	3.95	
18 D	02:22	7.15	040	14:45	7.45	045	08:41	3.95	21:10	3.45	
19 L	03:20	7.65	051	15:39	7.95	057	09:38	3.35	22:02	2.90	
20 M	04:08	8.15	063	16:27	8.45	069	10:25	2.75	22:47	2.35	
21 M	04:52	8.65	075	17:11	8.85	081	11:09	2.25	23:29	1.85	
22 J	05:34	9.05	085	17:55	9.20	090	11:51	1.80	---	---	
23 V	06:15	9.35	093	18:37	9.40	095	00:11	1.55	12:32	1.45	
24 S	06:54	9.55	097	19:18	9.50	098	00:52	1.35	13:13	1.25	
25 D	07:34	9.55	097	20:00	9.40	095	01:33	1.30	13:55	1.25	
26 L	08:15	9.45	093	20:44	9.15	089	02:14	1.40	14:38	1.45	
27 M	08:58	9.15	085	21:31	8.75	080	02:58	1.75	15:23	1.80	
28 M	09:46	8.75	074	22:24	8.30	069	03:45	2.20	16:14	2.25	
29 J	10:42	8.35	064	23:27	7.90	060	04:38	2.70	17:13	2.70	
30 V	11:49	8.00	057	---	---	---	05:41	3.15	18:23	3.00	

Crabes farcis

Pour 3 gros tourteaux ou araignées
125g d'oignons
125g d'ail
5 échalotes
Persil sel poivre
3c à soupe d'huile
Piment d'Espelette(suivant goût)
Lard fumé



_ Cuire les crabes ou araignées comme d'habitude en ajoutant un peu de piment dans le court-bouillon. Décortiquer tout et garder les parties crémeuses.

_ Dans une casserole, sur feu doux, mettre l'huile, les oignons, ail, échalotes, lard fumé et persil, le tout finement haché et remuer de temps en temps sans laisser colorer pendant 15mn.

_Ajouter au contenu de la casserole la chair et les parties crémeuses des crabes et remuer de temps en temps pour que la préparation ne colle plus aux parois; assaisonner avec sel, poivre et piment, suivant goût.

_Répartir dans les carapaces nettoyées et brossées ou dans des plats allant au four.

_Passer sous le grill 10mn avant de servir.

IL est possible de congeler si vous cuisinez une plus grande quantité.
BON APPETIT

Marées de la saison 2018 - DECEMBRE

DECEMBRE

	Pleines mers						Basses mers			
	Matin h:mn	haut. m	Coef.	Soir h:mn	haut. m	Coef.	Matin h:mn	haut. m	Soir h:mn	haut. m
1 S	00:41	7.70	055	13:09	7.90	056	06:55	3.30	19:41	3.05
2 D	01:59	7.80	058	14:25	8.05	061	08:13	3.20	20:54	2.75
3 L	03:06	8.15	064	15:31	8.35	069	09:22	2.80	21:56	2.40
4 M	04:04	8.50	073	16:27	8.65	077	10:21	2.40	22:48	2.10
5 M	04:54	8.85	080	17:16	8.90	083	11:11	2.05	23:35	1.85
6 J	05:38	9.05	085	17:59	9.00	086	11:56	1.80	---	---
7 V	06:18	9.15	087	18:38	9.05	087	00:16	1.75	12:36	1.70
8 S	06:53	9.20	086	19:13	8.95	085	00:54	1.80	13:13	1.75
9 D	07:27	9.15	083	19:46	8.80	080	01:29	1.90	13:48	1.85
10 L	08:00	8.95	078	20:19	8.60	074	02:02	2.10	14:21	2.05
11 M	08:33	8.70	071	20:52	8.30	067	02:35	2.35	14:55	2.35
12 M	09:06	8.40	063	21:26	7.95	058	03:08	2.75	15:29	2.70
13 J	09:41	8.00	054	22:04	7.60	050	03:43	3.15	16:06	3.10
14 V	10:23	7.65	046	22:52	7.30	042	04:22	3.50	16:48	3.45
15 S	11:15	7.35	040	23:53	7.10	038	05:10	3.85	17:42	3.75
16 D	12:21	7.20	037	---	---	---	06:12	4.05	18:50	3.80
17 L	01:05	7.10	039	13:34	7.30	041	07:26	3.95	20:03	3.65
18 M	02:17	7.40	045	14:43	7.60	050	08:37	3.65	21:09	3.20
19 M	03:19	7.85	055	15:43	8.05	061	09:38	3.10	22:05	2.70
20 J	04:12	8.35	067	16:37	8.55	073	10:32	2.55	22:56	2.20
21 V	05:02	8.80	079	17:28	8.95	085	11:22	2.00	23:45	1.75
22 S	05:50	9.25	089	18:17	9.25	093	12:10	1.55	---	---
23 D	06:36	9.55	097	19:06	9.45	099	00:32	1.40	12:57	1.20
24 L	07:23	9.70	100	19:54	9.50	100	01:19	1.20	13:45	1.05
25 M	08:10	9.70	099	20:42	9.40	097	02:05	1.20	14:32	1.05
26 M	08:57	9.55	094	21:30	9.15	090	02:53	1.35	15:20	1.30
27 J	09:45	9.20	086	22:19	8.75	081	03:41	1.70	16:10	1.70
28 V	10:35	8.80	075	23:12	8.30	070	04:31	2.15	17:02	2.15
29 S	11:30	8.35	065	---	---	---	05:25	2.60	17:59	2.65
30 D	00:10	7.95	061	12:34	8.00	058	06:25	3.00	19:03	2.95
31 L	01:17	7.75	056	13:45	7.80	055	07:33	3.20	20:14	3.10

Tarte aux maquereaux aux petits oignons

Pour 6 à 8 personnes

Environ 500 g de pâte feuilletée

4 maquereaux

1 petite boîte d'anchois à l'huile

environ 300 g d'oignons

1 ou 2 tomates

4 gousses d'ail

1 cuillère à soupe de vinaigre balsamique

huile d'olive

thym

paprika

sel, poivre

Levez les filets des maquereaux.

Epluchez et détaillez les oignons en fines lamelles.

Dans une poêle chaude, mettez les oignons à cuire avec 2 cuillères à soupe d'huile d'olive. Ajoutez le thym émiétté, 1 pincée de paprika, le sel, le poivre.

Quand les oignons sont en compote, versez le vinaigre balsamique et faites réduire à feu doux. Laissez refroidir.

Étalez la pâte sur une plaque (environ 2 ou 3 mm d'épaisseur) et piquez-la. Recouvrez-la de compote d'oignons puis placez les filets de maquereau. Salez et poivrez légèrement

Ajoutez quelques rondelles de tomate et disposez harmonieusement les anchois par-dessus.

Roulez les bordures de la pâte vers l'intérieur. Saupoudrez avec le thym. Enfournez à 220 ° et laissez cuire environ 25 minutes.

Notes

N uméros utiles

SNSM - SECOURS EN MER - DONNER UNE ALERTE

Portable 196
En mer Canal VHF 16

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES

Saint Briec 02 96 68 30 70
Saint Malo 02 99 40 68 30

METEO MARINE

Météo France 3250
www.meteofrance.com



Amicale du Bout du
Quai

Association de statut
loi 1901 sans but
lucratif



Kenavo
à
2019



Le Bout du Quai N°8, année 2018